

AFFAIRE N° 21. - Marché de gré à gré passé avec la SASSOM pour des travaux d'adaptation au sol de cantines et de réfectoires dans divers écoles.

M. YESSIER donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver ce marché de gré à gré d'un montant de 1 651 903 Frc CFA que la Commune a dû passer avec la SASSOM pour l'exécution des travaux supplémentaires d'adaptation au sol compris dans le relief accidenté des terrains sur lesquels ont été bâties :

- Cantine de l'école du Basson Blanc, cuisine et réfectoire pour 120 rationnaires
- Cantine de l'école de Sainte Clotilde, cuisine et réfectoire pour 400 rationnaires ;
- Cantine de l'école de garçons de la Rivière (sans branche) réfectoire pour 180 rationnaires ;
- Cantine de l'école de Brûlé (sans branche) cuisine et réfectoire pour 100 rationnaires ;
- Cantine de l'école des filles de Sainte Clotilde, cuisine et réfectoire pour 400 rationnaires ;

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités du chapitre 903 (article 2302-10 du budget communal 1967.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. GALLARD. - Je sais que ces travaux n'ont pas été contrôlés par le Service des Ponts et Chaussées. Quel est le service technique qui en a été chargé ?

M. BOYER. - Il y a dû avoir un marché passé entre l'entreprise et la Commune pour la construction de ces cantines.

LE MAIRE. - Je ne pourrais pas vous répondre complètement. La construction de ces cantines ne nous a pas coûté un sou. Saint-Denis a été privilégiée. Nous avons mis les terrains à la disposition du FASS. Il nous faut simplement payer les travaux d'adaptation au sol.

M. GALLARD. - Ces cantines ont été construites et elles fonctionnent. Avant d'entreprendre ces travaux, il me semble que la société constructrice devait avoir qu'elle se trouvait en face de travaux supplémentaires qui auraient dû être soumis au FASS ou à la Municipalité.

M. CHANG-KUNE. - Le prix est justifié quand on sait dans quelles conditions les cantines ont été construites. L'entreprise a fait son devis estimatif correspondant aux travaux.

LE MAIRE. - M. AFFEJEE pourra vous dire les travaux importants qui ont été faits au Canal du Brûlé pour la cantine. On a même été obligé de construire une passerelle. Un peu partout des travaux importants d'adaptation au sol ont dû être exécutés. Comme le FASS prenait à sa charge les travaux de construction des cantines et qu'il fallait faire très vite nous ne pouvions pas refuser l'excellente proposition que nous faisait l'Administration, c'est-à-dire faire procéder à la construction des cantines.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. GALLARD qui s'est abstenu.

Approuvé
M. Denis le 26 janvier 1967
P. le Préfet et son délégué

Le Secrétaire Général
des Affaires Communales
Signé: J. Chevaucé